



RAPPORT PUBLIC

Septembre 2014

Rapport

Sur données 2013

Siège :

21 bd des Batignolles

75008 PARIS

Services Administratifs :

92 Rue d'Amsterdam

75009 PARIS

01 53 25 50 80

Anacofi@anacofi.asso.fr

INTRODUCTION

L'ANACOFI est la première instance française de représentation de ce que l'on appelle en Europe les « Independent Financial Advisors » (IFA) dont sont les Conseils en Gestion de Patrimoine, les Conseils en Haut de Bilan et autres Ingénieurs Sociaux mais aussi en général, les Courtiers en Assurance-Vie.

A ce titre nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers.

David CHARLET, notre Président est d'ailleurs devenu en 2014 Président de la Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (mandat sur 2014/2015).

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une association d'agents immobiliers patrimoniaux (plus de 500 entreprises) et représente directement des Courtiers en assurance-vie (1° par le nombre d'entreprises).

Avec sa Confédération, elle représente environ 5000 entreprises, pèse environ 40 000 emplois et est entre la 1° et la 3° des fédérations IFA d'Europe mais également l'une des 10 principales au Monde.

Enfin, notre association tient lieu de syndicat de branche de la finance indépendante et du conseil patrimonial dans la CGPME.

Le chiffre d'affaire généré par nos membres avoisine 1,5 Milliards d'euros. Par extrapolation, avec notre Confédération, nous aurions un effet sur le PIB national d'environ 5 Milliards.

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET SOMMAIRE	page 2
AVANT PROPOS	page 3 - 6
NOS SERVICES	page 7 - 8
NOS ACTIONS	page 9 - 11
NOS MOYENS	page 12 - 14
NOS METIERS	page 15 - 19
NOS REGIONS	page 20
NOS MEMBRES CONFEDERAUX	page 21
DONNEES STATISTIQUES DIVERSES	page 22
ACTIONS CARITATIVES	page 23
ORGANISATIONS INTERNATIONALES	page 24
ANACOFI SERVICES	page 25

Avant Propos



Par David CHARLET, Président de l'ANACOFI

2013, année de changement ou de la rupture. 2014, année de combat.

Il aura fallu attendre les résultats de notre grande étude annuelle (1406 réponses et fiches statistiques reçues) pour comprendre 2013.

Jusque-là, nous étions dominés par une impression de crise lourde et d'effondrement du chiffre d'affaire lié à l'immobilier. Quelques sondages réalisés pour notre Convention de Mars confirmaient partiellement cette impression.

Pour bien planter le décor, il manque l'ambiance : ajoutez une dose d'anxiété liée à l'annonce de la possible suppression des commissions et un alourdissement massif des contraintes, assortis d'un passage des régulateurs en mode sanction et mise sous pression.

Voilà ce que nous avons l'impression de vivre en 2013 et voilà ce qui explique le coup d'arrêt au développement du nombre des entreprises qui s'est confirmé. Si le nombre des entreprises ne baisse pas, il est également notable que cela soit lié à un niveau élevé de créations car, depuis 2 ans, nous constatons un niveau anormalement élevé de destructions. Ceci doit mécaniquement avoir un effet puissant sur l'emploi. Nous savons en effet que seuls des entreprises et cabinets bien installés et ayant franchi certains seuils recrutent et pas les jeunes pousses en pleine organisation.

Il faut bien reconnaître que les autres éléments d'ambiance n'ont pas été démentis et même pire, nous sommes peu entendus, malgré les annonces qui nous sont faites. Il flotte dans l'air de 2013 et du début 2014, un petit quelque chose de « je vous ai compris » propre à une forme de diplomatie réservée à ceux qui ne feront rien pour ceux qui entendent ces paroles ou pas ce qu'ils espèrent.

Un programme 2014 loin d'être léger ...

L'année 2014 bien entamée, nous avons à nous battre sur tous les fronts.

Lancés dans une réforme de la co-régulation des CIF, ce qui implique une négociation avec l'AMF qui, en pratique, ne nous suit que très peu dans nos avis, nous avons à guerroyer à Bruxelles pour rien moins que

la survie de notre modèle et faire entendre ce qu'il a de bon et de protecteur pour le citoyen qui a élu ou paye chacun des décisionnaires de notre vie ou de notre mort économique.

Et on n'est pas si loin de la limite du tolérable et des risques de vraie mort. Pour la première fois nos permanents ont à gérer des crises « humaines » et ont eu à appeler police secours pour éviter un suicide, lié à l'excès des contraintes et l'impossibilité d'obtenir des validations, problème qu'en fin de compte, devant la gravité de la situation humaine, on a réussi à résoudre !

Faudra-t-il ça ?

Inimaginable situation quand on sait qu'à travers l'Europe nous et ceux qui nous sont comparables, générons ou induisons des millions d'emplois. Qui peut être assez fou pour ne pas considérer cela et la démonstration faite de notre utilité au service des citoyens investisseurs et épargnants ?

Il nous incombe de trouver les bons arguments et comme prévu, de déployer toute l'énergie dont dispose l'équipe de notre organisation ou de la fédération européenne que je préside cette année.

... retour sur une année 2013 beaucoup plus complexe qu'il n'y paraissait ...

C'est un fait, nous avons cru vivre une année qui en réalité n'était pas ce qu'elle semblait être. Comment aurait-il pu en être autrement quand on sait que le modèle de nos entreprises, qui nous servait de référence, a littéralement volé en éclat sur cette seule année ? Alors oui, il est normal que certains aillent mal en ne comprenant pas pourquoi alors que d'autres ne comprennent pas le problème de ces derniers.

Pour commencer et contrairement tant aux impressions qu'aux résultats des premiers sondages, le chiffre d'affaire moyen a progressé d'un peu plus de 6%. Oui mais ... le revenu médian s'est effondré de 23%.

Le premier effet de ceci est que si la proportion des « gros cabinets » ne progresse pas ; celle des petits augmente passant de 39% à 42% des membres.

On peut ensuite noter que l'emploi a souffert fortement de cette situation. Il semble que 2 emplois par entreprise aient disparu et 2 autres parmi les apporteurs liés ou les commerciaux non salariés. C'est évidemment une réaction normale de gestion, quand on sait que tous indiquaient que la pression de la réglementation et la crise conjuguait leurs effets et détruisaient les marges depuis quelques années déjà. Les Dirigeants ont compensé sur l'emploi et naturellement beaucoup plus par les salariés que par les associés exerçants. Pour autant, il ne faudrait pas négliger que ces derniers sont eux aussi moins nombreux par entreprise mais c'est 1 associé exerçant pour 4 entreprises qui a disparu contre 6 salariés. Le problème majeur est quand même que quand les dirigeants abandonnent, c'est que le marché et l'activité posent problème. Nous nous étions déjà alarmés de ce que les jeunes et les vieux dirigeants disparaissaient depuis 3 ans, voilà qui vient conforter nos analyses passées.

... Moins de commerciaux et de conseillers pour plus de concentration sur les encours ? ...

L'effondrement commercial se perçoit d'abord au travers de la baisse de la part de CA lié à l'immobilier. De 30% il y a 5 ans et encore 25% en 2012, nous sommes brutalement passés à 16.5% en 2013. C'est un carnage à l'image de ce marché global de l'immobilier. Nous ne nous en étonnons malheureusement pas. Il est dommage que les professionnels de l'immobilier patrimonial et d'entreprise que nous sommes n'aient pas voix au chapitre auprès des instances étatique en charge, qui viennent de constituer le noyau dur de la nouvelle autorité immobilière. Après plusieurs contacts et échanges avec elles, elles n'ont, finalement fait aucune place à quelque organisation que ce soit, qui de près ou de loin parle de la partie du marché qui nous concerne. C'est un affront sévère fait à des professionnels dont nous sommes qui représentent plus de 2 Milliards de transactions juste pour l'ANACOFI, chiffre qui doit dépasser 5 Milliards avec nos confrères des autres associations comparables.

Que dire d'ailleurs de notre activité en pierre papier dont tous prédisaient qu'elle remplacerait l'activité en immobilier direct ? Eh bien rien. Elle n'a pas compensé quoi que ce soit. Au mieux, elle est citée dans les activités diverses ou financières et représenterait quelques pourcents de nos CA donc, rien de comparable avec une sortie d'aérofreins qui a fait disparaître 50% du chiffre immobilier en quelques années.

Plus surprenant est l'effondrement de l'honoraire. Sa part dans les CA passe de plus de 20% à moins de 12% en un an. Encore une fois, la démonstration est faite de la difficulté d'en faire un modèle économique. Là encore, une autre analyse peut être faite : l'honoraire correspond aujourd'hui à de la facturation de prestation nouvelle et pas d'abonnements, même si ceux-ci se développent.

Il faut aller chercher le compartiment assurance pour trouver de la croissance puisque, comme je l'ai dit, le CA moyen a progressé et donc, il doit bien y avoir de fortes poussées de revenus quelque part.

L'assurance monte en puissance en effet et pas seulement l'assurance-vie d'épargne qui ne représente qu'environ 35% du CA total de nos membres. En réalité ce sont toutes les autres formes d'assurance qui progressent fortement et atteignent maintenant 20% du CA moyen. Ceci étant dit, nos résultats sont à nuancer du fait de l'entrée dans nos membres de gros courtiers multi activités. Cependant, même en éliminant l'effet de ces entrants, nous constatons une forte progression globale de l'assurance vie et de ce que nous appellerons « le collectif » dont sont souvent l'assurance-non vie et les Plan d'Epargne Entreprise (PEE et PERCO).

Ce dernier produit semble n'être que la traduction dans les faits de ce que nous avons noté l'année précédente : la multiplication par quasiment 4 du nombre des membres qui déclaraient faire maintenant de l'ingénierie sociale.

Si la part de revenu tiré de la Finance au sens juridique se tient, la part du revenu lié au crédit s'effrite, conséquence normale des blocages de marchés que nous n'avons cessé d'indiquer et que nous combattons au quotidien.

Autre nouveauté : l'émergence du poste « Divers », autrefois inférieur à 5%, mais aujourd'hui flirtant avec les 10% du CA.

S'il est difficile de savoir ce que cela recoupe, quelques natures d'activités sont majoritairement déclarées : ingénierie sociale, fiscalité, Girardin, formation ou placement dans l'art.

Le problème est que si seulement 2% de nos membres nous déclarent avoir un incident client en cours ou probable, les investissements en Girardin représentent plus du tiers de ces déclarations.

Contrairement à ce que nos autorités semblent penser, pas ou plus de place pour les produits structurés ou complexes.

Pour conclure, je dirais que nous sommes maintenant dans un univers qui correspond à ce qui avait été pressenti et annoncé (au moins par nous), dans lequel, comme nous l'avions dit, l'honoraire ne peut se développer que dans des niches ou de manière ponctuelle en période de début de crise et oui, bien sûr, nos entreprises sont aujourd'hui dirigées par des patrons rationnels qui font des arbitrages. Les derniers en date sont la sécurisation des entreprises quitte à couper dans les dépenses, le choix d'offres moins contraignantes et la reconstitution de marges propres à leur permettre de vivre ou de se développer.

Ce sont ces hommes et ces femmes là que je suis heureux et fier de représenter et pour eux qu'en cette année où nous célébrons notre 10^e anniversaire, nous travaillons à livrer une version modernisée de leur principale organisation professionnelle.

NOS SERVICES

Services Associatifs internes

- **Services syndicaux et associatifs** : tous les services de gestion administrative et d'information des professionnels membres ou souhaitant le devenir mais aussi d'information du public sont gérés par 4 salariés.
- **Service juridique** : fort de 3 juristes salariés dont 1 affecté au service du contrôle et d'un abonnement à une solution externe, le service juridique travaille sur trois axes en collaboration, quand nécessaire, avec la Commission Juridique qui existe en 2 versions (interne et ouverte à des experts extérieurs y compris d'autres associations professionnelles).
- **Service des consultants** : nos 6 contrôleurs salariés (dont le juriste/contrôleur), en collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifie leur aptitude à exercer.
- **Formation** : 3 structures de formation internes, 2 salariés, une dizaine de formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos membres en Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration. Elles sont dispensées dans les 7 régions de l'ANACOFI. Des centaines d'agrément sont également donnés à des formations externes et plusieurs partenariats particuliers sont signés avec des établissements de formation ou d'enseignement externes.
- **Information régulière** : par son site, sa MAIL News trimestrielle et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres. Des notes thématiques ou juridiques sont également périodiquement produites et diffusées. 4 tours de France permettent une animation terrain de notre association. Ces tours de France passent chaque année dans au moins 20 villes et représentent entre 40 et 70 dates en province, chaque année et entre 25 et 40 en Ile de France. Notre Convention Annuelle, les salons auxquels nous participons et quelques évènements particuliers sont également des moments de communication. Enfin, notre service de presse externalisé et nos interventions sur différents médias permettent de diffuser largement certaines informations.
- **Médiation** : le Conseil d'Administration est l'organe normal et historique de la médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou fournisseurs. En 2012, un médiateur, rapporteur auprès du Conseil a été nommé. Début 2014, il a été remplacé suite à son départ en retraite. Pour le saisir mediation@anacofi.asso.fr
- **Centrale de référencement** : Nos membres peuvent retrouver sur notre site internet les coordonnées des marques proposant des logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées. Par notre SASU, nous agissons sur quelques-unes de ces offres comme une centrale d'achat, ce qui permet d'obtenir de meilleures conditions.
- **Mutation des cabinets** : notre responsable juridique tient à jour la liste déclarée des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

Services externalisés

- **Formation** : Une offre complémentaire de formations externes a été bâtie. La totalité de l'offre est regroupée dans notre catalogue disponible sur notre site.
- **Visibilité** : nous négocions régulièrement des offres de visibilité pour nos membres.
- **Liste d'avocats** : nos juristes tiennent à jour une liste de professionnels du droit, capables d'assister nos membres.
- **Intérim/recrutement** : en 2010, nous avons mis sur les rails un accord avec la société KELLY en vue de permettre à nos membres de recruter temporairement ou durablement des personnels qualifiés. A côté de cette offre, nous avons organisé une assistance à la recherche d'un professionnel, ancien membre (retraité), pouvant remplacer temporairement un membre en incapacité d'exercice.
- **Assurances** : plusieurs contrats ont été négociés pour nos membres allant de l'assurance responsabilité civile professionnelle à celle des locaux ou encore à l'assistance juridique.
- **Location de salles** : après avoir testé la location temporaire de bureaux à nos membres, ce qui n'a pas été un succès, nous avons décidé de proposer une salle de formation/ réunion à la location à Paris.
- **Evaluation des offreurs** : par notre société commerciale, nous avons développé un service d'évaluation des offreurs de produits et services divers. Il s'agit de pouvoir évaluer les marques qui proposent à nos membres soit des solutions à l'attention de leurs clients, soit des outils dont ils peuvent avoir eux-mêmes, un usage professionnel.

NOS ACTIONS

Politique

2013 aura certainement été une année moins difficile que 2012.

Pour autant, l'action aura été nécessaire et constante.

Nous avons, comme en 2012, agi au niveau national en échangeant avec différents députés français sur des thématiques comme le financement des PME, l'épargne, la fiscalité et la réglementation de nos métiers.

Comme chaque année, nous avons été reçus plusieurs fois à Bercy par des chefs de services ou des membres du Cabinet de 2 des Ministres.

A noter également une rencontre et des échanges avec le Cabinet de la Ministre du Logement.

Au niveau Européen, comme association référencée, nous avons comme chaque année répondu directement à la commission et aux diverses autorités de régulation dans le cadre de très nombreuses consultations.

Nous avons là encore, comme chaque année, échangé avec plusieurs eurodéputés.

Naturellement, comme en 2012, notre alliance et notre action commune avec quelques grandes fédérations européennes de nos professions (Allemands, Italiens et Autrichiens principalement) auront été réelles.

Nous continuons à assumer le choix, d'une action commune au sein de la Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (FECIF, dont nous sommes administrateurs) pour toute la problématique MIF (Finance) et DIA (Assurance) qui menace de réformer à la fois, nos modes de régulation, d'organisation et de rémunération.

Pour autant nous ne nous sommes pas interdits de présenter nos propositions françaises, directement à certains eurodéputés, à notre ministère de tutelle et à nos autorités nationales, afin qu'elles puissent relayer et soutenir nos positions.

Médiation

Le médiateur a été saisi d'une quarantaine de demandes en 2013 comme en 2012, mais elles sont plus qu'avant réellement du ressort de la médiation.

Au final, un bon tiers de cas ont été résolus ou se sont résolus du fait du contact que nous renouons.

Cependant et comme toujours, une grande partie des dossiers relevaient du contentieux et y ont fini.

Les sujets principaux ont été les Ordres de Remplacement en assurance, le non-paiement des commissions, les conflits autour des sorties des réseaux mais aussi les différends entre membres ou avec leurs partenaires.

A noter également que les clients nous saisissent de plus en plus.

Afin de clarifier les domaines de compétence de notre médiateur rapporteur auprès du Conseil d'Administration, une charte et une fiche explicative sont à la disposition des parties depuis fin 2012 (cf. site internet).

Pour saisir le médiateur : mediation@anacofi.asso.fr

Le rôle des Commissions

Ce sont les Commissions métiers qui ont le plus œuvré cette année. Que dire du travail réalisé par la Commission IOBSP (Intermédiation Bancaire) qui a dû travailler à sa transformation en Association mais aussi faire face à l'entrée en vigueur des textes relatifs à cette activité ? Simplement, qu'il a été considérable.

La Commission Haut de Bilan a travaillé elle, sur de nouvelles formations et un document à venir connu sous le nom de code « le haut de bilan pour les nuls ».

La Commission CGPI, de fait interne au Conseil d'Administration a, elle aussi, encore rempli sa fonction cette année. Le projet ISO en étant l'un des résultats.

Immobilier, financement des entreprises ou encore Girardin auront été les sujets traités par les membres de différentes commissions en collaboration parfois, avec les fédérations professionnelles amies.

Enfin, la Commission formation, plus aujourd'hui un service constitué de salariés et de bénévoles a encore une fois abattu un travail considérable, notamment du fait de l'implémentation des modules sur la plateforme e-learning qui semble satisfaire tout le monde.

Pour la première fois une commission de suivi de marché a été mise en place : **La Commission Girardin Industriel**. Elle a rendu ses conclusions et produit un Guide Bonnes Pratiques mi 2014. Elle sera suivie d'une **Commission LMP/LMNP**.

La co-régulation

4 puis 5 et maintenant 6 contrôleurs ont été placés sous l'autorité au départ de notre Contrôleur Général et maintenant de 2 administrateurs.

Ils ont réalisé plus de 450 contrôles en 2013.

L'année aura été marquée par une action forte et la réorganisation quasi-totale de ce service et du système de prise de décision et de suivi des sanctions. Il s'agissait pour nous d'améliorer volontairement notre système mais également de le faire dans la logique du contrôle de nos procédures que l'AMF avait réalisé.

Dans l'ensemble, nous avons noté des difficultés à faire respecter l'obligation de formation annuelle mais une amélioration du respect des obligations de disposer de procédures.

Nous avons travaillé à améliorer les services d'accompagnement et les offres de formation, afin de mieux aider ceux des professionnels qui souhaitent respecter les règles.

Nous avons en revanche multiplié les sanctions et exclusions des autres, tout en veillant à rester raisonnables et à ne pas nous transformer en un organisme répressif.

Les formations e-learning mais aussi les événements spécifiques développés dans certaines régions ou encore, les 4 tours de France, ont permis au plus grand nombre d'accéder sans difficulté à des formations validantes.

L'information des professionnels et du public, via notre site aura été l'autre aspect marquant de cette année. Nous avons encore renforcé cette information. Nous notons une constante amélioration de l'utilisation de la partie « membres » du site qui comporte de nombreuses informations et applications.

Par la validation initiale des dossiers entrants qui a été renforcée, le contrôle systématique des CIF, l'information et le maillage du terrain par nos représentants locaux et les services d'assistance à la mise en conformité que nous proposons, nous considérons que nous participons activement et probablement comme presque aucun autre métier, à la protection du consommateur.

Par nos actions de communication, la médiation et la mise en ligne d'informations, nous agissons sur un second volet plus courant mais tout aussi important.

Par notre collaboration avec les autorités, le politique et occasionnellement la police ou la justice, nous participons plus qu'activement à bâtir dans l'intérêt de tous, le cadre réglementaire, jurisprudentiel et doctrinal de nos activités.

En 2012 et 2013 nous avons travaillé à la mise en place d'un système d'analyse des marques proposant des solutions à destination des épargnants/investisseurs. Ouvert partiellement en 2013, il devrait fonctionner normalement en 2014. Un professionnel compétent a été spécialement recruté pour nous assister dans le déploiement de cette structure.

En 2013, nous avons collaboré avec AFNOR afin de permettre le lancement d'une offre de certification ISO pour les CGPI. Techniquement déjà un succès, celle-ci s'est déployée tout au long de cette année. Nous continuerons à mener notre action en 2014.

En 2013, nous avons collaboré avec divers acteurs institutionnels, afin de stabiliser des modèles de diffusion juridiquement fondés et sécurisés de certaines solutions.

En 2012 et 2013, nous avons collaboré aux Etats Généraux de l'Épargne, aux Rencontres Parlementaires sur l'Épargne et la Fiscalité, aux travaux de Finance PME et avons répondu à toutes les sollicitations des autorités.

En 2013, nous avons ajouté à cela une collaboration avec les Journées Parlementaires de la retraite.

En 2012, nous avons lancé avec l'appui d'autres associations invitées, une commission d'analyse du marché de l'offre dite de « Girardin Industriel » suite à certaines rumeurs. Cette commission qui s'est continuée en 2013, a rendu ses conclusions en 2014.

En 2014, une Commission LMP / LMNP permettra d'étudier la situation de ce marché sur lequel on nous signale une augmentation des incidents.

En 2014, comme toujours, nous travaillons à améliorer encore notre action et à renforcer notre utilité.

NOS MOYENS

L'ANACOFI créée en 2004 est aujourd'hui une structure qui se dirige vers 3 millions d'euros de budget annuel, dispose de 15 salariés, plus de 60 administrateurs, conseillers ou animateurs régionaux, utilise les services de plusieurs entreprises externes sous-traitantes dans des domaines comme, entre autres, l'informatique, la communication, le lobby ou le recrutement (équivalent 5 à 6 salariés) et occupe 2 plateformes de bureaux.

Moyens Humains 2013/2014

PERSONNELS SALARIES INTERNES	FONCTION	ADMINISTRATEURS	FONCTION
Annabelle HOARAU	Responsable relations Adhérents et Permanence	David CHARLET (Président)	CHARLET CHAUVET & Associés / Conseil en Gestion de Patrimoine / IDF
Leslie RAFFANANENENA	Relations Adhérents et Permanence	Guy COHEN (Vice-Président ANACOFI)	Ingénierie Sociale Consultants / Ingénierie Sociale / IDF
Julie BRUN –ROPERT	Formations	Patrick GALTIER (Vice-Président ANACOFI-CIF)	Audit Patrimoine Concept / Conseil en Gestion de Patrimoine / Sud Est
Carine LIONNET	Relations Partenaires, universités, référencement	Patrice GERAUDIE (Secrétaire Général et Pdt Section Haut de bilan)	ODIS Consulting / Fusion-Acquisition / Sud Ouest
Sonia LAVIGNE	Comptabilité / RH	Evelyne DESSEREY (Vice-Présidente de l'ANACOFI IMMO)	XENYT / Conseil en Gestion de Patrimoine / IDF
Frédéric GOLINSKI	Contrôleur Toutes Zones et Nord.	Michel FLEURIET (Président ANACOFI IOBSP)	Courtier en assurance / IOBSP / Sud Est
Gérard DOUIN	Contrôleur Ile de France	Jean-Louis DELPHIN POULAT (ANCDGP)	AIX OPTIONS / Conseil en Gestion de Patrimoine / Est
Bérandère POITRAT	Contrôleur Grand Ouest	Eric BERNARD (Secrétaire Général ANACOFI-IOBSP / Trésorier Anacofi et Anacofi-CIF)	VALORIS EXPERT/ Conseil en Gestion de Patrimoine / Ouest
Christian de FONTAINE	Contrôleur	Jean Claude MOUGENOT	Stratégie et Conseils Financiers / Conseil en Gestion de Patrimoine / Sud Est
Ravy JOSEPH	Contrôleur	Laurence GOURAUD	Aforge Degroof / Fusion-Acquisition, Conseil en Gestion de Patrimoine IDF / Centre
Maud ALI	Contrôleur / juriste	Jean-Jacques OLIVIE (Président ANACOFI IMMO)	Patrimoine de France / Conseil Financier et Immobilier / Sud-Ouest
Pierre CASSAGNE	ANACOFI SERVICES / Notation	Jean-Marc RAZA	J.C.G ENTREPRISES / Conseil en cession-acquisition et financement de PME
Arieh BRUNSWIG	Juriste Sénior	Jean-Emmanuel STAMM (Pdt Commission Déontologie)	STAMM ASSURANCES / Courtage d'assurances / Centre
Annabelle LEDU	Juriste Junior	Guy-Michel HARABAGIU	H CONSEIL PATRIMOINE FINANCE / Conseil en Gestion de Patrimoine / IDF
Leslie BOCCANFUSO	Projet et Coordination	Stéphane de QUELEN	PRIMONIAL / Conseil en Gestion de Patrimoine / France entière
		Hors le Conseil Confédéral ; Dans les associations ANACOFI dédiés	7 autres administrateurs

Des Locaux

Nous disposons de 2 plateformes parisiennes de bureaux, disposant chacune d'une salle de formation.

Même si la Direction et l'accueil des membres ont migré vers la nouvelle plateforme, pour des raisons pratiques, nous conservons le siège au moins temporairement dans les locaux du Boulevard des Batignolles.

Nos adresses :

Siège :

21 bd des Batignolles, 75008 PARIS

Services centraux de la SASU, service du contrôle, bureaux pour les membres, centrale de référencement et services partenaires, salle de formation des 2 associations.

Accueil :

92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

Présidence, permanence, service juridique, service formation, salle de formation CIF et membres.

Site Internet et relais média / lobbying



Notre site www.anacofi.asso.fr, est l'outil central de notre

communication et de l'information relayée vers les membres, les autres professionnels et les épargnants.



Derrière cet outil, on en trouve un autre permettant aux équipes d'échanger, de gérer les données et d'immédiatement agir sur la partie visible de l'extérieur qu'est le site.

De nombreuses évolutions ont été ajoutées aux systèmes de CRM et sur le site en 2011. Il s'agissait essentiellement d'améliorer les possibilités mais peu de ces évolutions ont été visibles par les utilisateurs externes. Le chantier continué en 2012, a permis d'apporter des modifications de forme et de contenu, qui ont rendu le site plus efficace et plus lisible. En 2014, comme prévu, nous lancerons un grand projet de refonte et de reconstruction du site (lancement prévu au 2° semestre).

Nouvelle version prévue fin 2014 / début 2015

Média et Lobbying :

Nous disposons d'une attachée de Presse externe, Souad GOJIF (souad.gojif@sfg-presse.fr), d'une base de 150 journalistes et utilisons depuis 2012 les services d'une société de Lobbying/affaires publiques, devenue notre prestataire régulier.

Par ailleurs, nous collaborons autant que possible avec d'autres associations amies, afin de faire passer des messages communs.

Enfin, membre et administrateur de la FECIF (Fédération Européenne), partenaire/membre du Board de la CIFA (Conférence Internationale), nous communiquons régulièrement dans le cadre d'actions groupées ou collectives.

Un Budget

Pour information, voici un résumé des ressources de nos structures. Nous ne considérons pas ici l'angle du coût pour les professionnels (comprenant les contributions aux régulateurs et leurs charges propres dont la RC Professionnelle) mais nos ressources propres.



Cotisations entrants 2014 :

275 € pour entreprises de moins ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés.

550 € pour entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés

1100 € pour entreprises au-delà.



Cotisations pour les CIF :

Payable en plus de la cotisation **ANACOFI** :

110 €/an et par CIF personne physique directement inscrite ou exerçant l'activité en tant que membre, employé, ... d'un CIF personne morale.

Formation :

280 €/an de frais de formation « obligatoire » au sein de l'**ANACOFI-CIF** qui peuvent être pris en charge par les organismes répartiteurs des taxes de formation (OPCA). Cette formation dite Module 1 « veille réglementaire Minimale », d'une durée d'une journée est obligatoire chaque année.

Dérogation pour les réseaux :

S'ils organisent la formation pour un groupe constitué et prennent en charge certains frais, la facturation est ramenée à 215 €

100 à 160 €/jour de formation pour les autres modules proposés mais non obligatoires.



Cotisation entrants 2014 pour chacune de ces deux associations dédiées:

25 € pour les entreprises ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés



50 € pour entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés

100 € pour entreprises au-delà.

Services pour nos membres :

Tarifs permettant d'accéder à la totalité de l'offre à des coûts réduits.

Services vendus à l'extérieur :

Tarifs plein sur une offre limitée.

Pour plus d'information : se reporter au document de synthèse de l'offre de la SASU.



BUDGETS ANACOFI & ANACOFI-CIF (arrondis)

ANNEE		PREVISIONNEL	REALISE
2004/2005		-	6 000 €
2006		90 000 €	75 000 €
....	
2010		780 à 1 200 000 €	1 000 000 €
....	
2012	ASSO	1 300 à 1 600 000 €	1 941 000 €
2012	SASU	885 000 € TTC	821 000 €
2013	ASSO	1 413 à 1 751 000 €	1 942 000 €
2013	SASU	885 000 € TTC	979 000 €
2014	ASSO	1 810 à 2 112 000 €	Prévisionnel
2014	SASU	910 000 € TTC	Prévisionnel

NOS METIERS

Ce que nous représentons ...

Selon les « standards français », l'ANACOFI est dite « association inter disciplinaire ».

Selon les « standards européens », elle est simplement une association d'IFA donc de conseils et intermédiaires financiers toutes activités, étant entendu que la notion financière européenne intègre la banque et l'assurance vie au moins.

Dès le départ, nous nous sommes définis comme une association regroupant des entreprises relevant de la même sphère réglementaire et concernées par les mêmes problématiques.

Les évolutions du marché et des textes, nous ont amené à préciser les statuts, titres ou métiers revendiqués éligibles.

Parmi les statuts que nous revendiquons représenter, on trouve essentiellement les Conseils en Investissements Financiers (CIF), les Courtiers en Assurance-Vie, les Intermédiaires en Opérations de Banques et Services de Paiement (IOBSP).

Les 4 métiers ou titres qui se distinguent maintenant dans nos rangs sont : les Conseils en Gestion de Patrimoine dits « Indépendants » (CGPI), les Conseils en Haut de Bilan Indépendants (CHBI), les Conseils en Ingénierie Sociale, les Conseillers Financiers dit « purs ».

Toutefois, nous ne pouvons oublier la dimension immobilière et juridique de nos professionnels, d'autant que beaucoup de CGP sont devenus de gros intermédiaires de programmes neufs de défiscalisation ou non, mais aussi des acteurs agissant sur les marchés plus classiques. Par ailleurs, la loi, à l'exception des professions du droit, reconnaît actuellement aux seuls CIF et experts comptables, le droit s'ils respectent certaines contraintes, de pratiquer des actes de conseil juridique.

... Le débat sur les chiffres ...

Evoluant dans plusieurs sphères et dans un univers français caractérisé par le libre droit et l'habitude, de créer des associations, nous avons dès le départ perçu la difficulté de parvenir à nous situer et à permettre la comparaison que chacun souhaite faire.

Malheureusement, nous étions à la base un club de chefs d'entreprises et ni le comptage de combien d'entreprises nous possédions ou contrôlions, ni le comptage des hommes pouvant venir à nos réunions n'étaient dans notre logique alors que l'une ou l'autre de ces options était, de fait, la règle habituelle des organisations déjà existantes.

L'absence de définition de certaines professions déclarées ou le refus de reconnaître comme représentatives des associations pluridisciplinaires ont encore compliqué les analyses.

Depuis 2010, nous avons donc choisi de présenter nos chiffres dans tous les formats possibles.

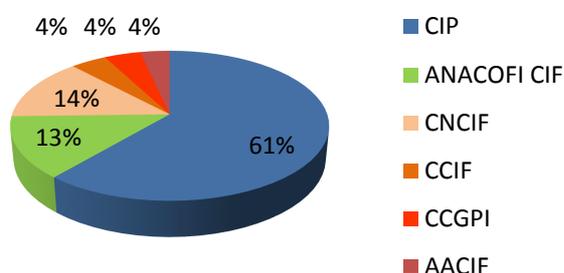
Si fin 2005 et début 2006, une seule association disposait de plus de 70% des effectifs et que fin 2007, encore, on ne comptait qu'à peine plus de 2000 entreprises disposant de cet agrément, la situation a considérablement évolué.

Fin 2013, on comptait 4866 entreprises CIF.

Si on peut s'interroger sur la concordance de ce statut avec la volonté initiale ou affichée de bâtir un vrai professionnel du conseil et de l'intermédiation financière, il n'en demeure pas moins vrai que le CIF s'est imposé comme le statut de référence actuel des indépendants à la française de la finance et du patrimoine, de l'entreprise et du particulier en général.

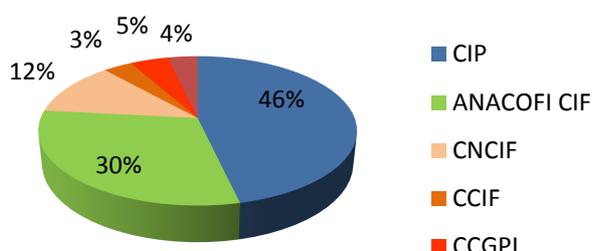
L'existence de nos associations dites co-régulateurs, permet de mieux cerner cette population de professionnels qu'on savait exister en 2003 mais dont nul ne savait exactement ce qu'ils faisaient et combien ils étaient.

FIN 2007



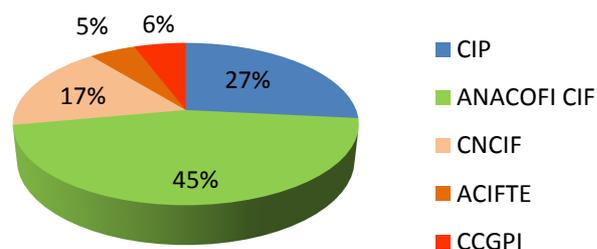
L'année 2007 avait été marquée par le vrai début de l'enregistrement et d'agrément des associations et des CIF. Les 2 associations historiques représentaient alors fort logiquement, l'écrasante majorité des professionnels recensés.

FIN 2009



2009, devait être, pour certains, la fin de la période d'enregistrement des CIF. Nous le pensions également. Mais fin 2009, nous constatons que notre offre associative semblait séduire et avons eu un rythme de croissance comparable à celui de 2008.

FIN 2013



Fin 2013, dans un marché des CIF en croissance faible, la barre des 45% a été passée.

Les 3 associations les plus importantes représentent 89% des professionnels et l'ANACOFI-CI pèse maintenant plus que les 2 autres « grandes associations » cumulées.

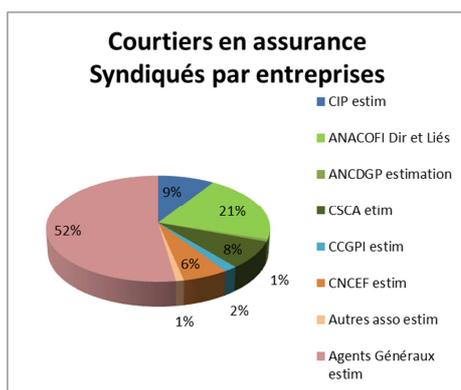
Courtiers en Assurances et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement

Avec la mise en place de l'Autorité de Contrôle Prudentiel puis la Loi de Régulation Bancaire et Financière mais aussi les travaux bruxellois, la question de l'organisation et de la représentation de ces deux professions se pose.

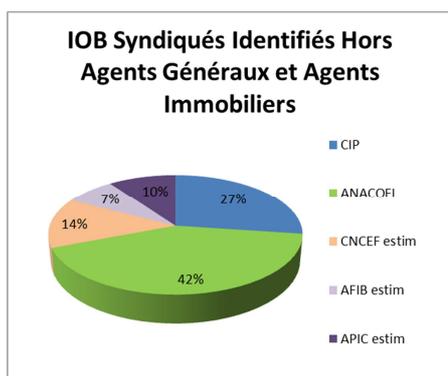
L'ANACOFI, alliée de la première heure de la CSCA (qui a cependant cessé d'adhérer à notre section confédérale en 2014), représentant historique des courtiers en général, n'en n'est pas moins la plus grosse organisation de représentation des courtiers en assurance-vie. Il devient urgent que nous réfléchissions avec la CSCA à notre orientation et à notre positionnement. En l'état, interrogés régulièrement sur les problématiques du courtage vie, nous produisons des notes et avons rendu publique une recommandation quant aux ordres de remplacement que le Ministère de l'Economie a bien voulu juger crédible. Le refus de l'ACP de valider un code de Bonne Conduite Courtage provenant d'une association pluridisciplinaire, pose cependant toujours la question de la création d'une « ANACOFI Assurance Courtage ».

La même logique avait amené l'ACP à refuser que nous déposions un Code IOBSP et Bercy, à nous oublier dans les débats autour de la mise en place des textes, que nous avons pourtant concouru à bâtir.

Constatant cette position et les dégâts considérables découlant des textes n'ayant pas tenu compte de nos avis, nous avons été amenés à créer l'Anacofi-IOBSP qui n'aura mis que quelques semaines à réintégrer le cercle des associations représentatives et à franchir les seuils d'adhésion qui en font la plus importante et la plus équipée des associations IOBSP.



Le monde du courtage est confronté à plusieurs problématiques. D'une part, 1/3 d'entre eux, sont des filiales d'agents généraux, d'autre part, il faudrait distinguer les courtiers VIE des courtiers IARD, enfin, on peut au moins encore distinguer des courtiers à titre principal de ceux à titre accessoire ou secondaire. Dans cet univers plus que complexe, on notera le poids des associations CIF/CGPI. La CSCA reste toutefois la représentante exclusive du grand courtage et du courtage IARD.



Avec la mise en place du statut d'IOBSP, un certain nombre de professionnels rejoignent des associations représentatives sans pour autant y être obligés.

D'après les dernières informations, il resterait 3500 à 4000 courtiers à la fin de la période de réadhésions 2014. D'après nos estimations, environ 70% de ces courtiers seraient déjà dans des associations professionnelles.

Evaluation du poids Economique

Chiffres 2013	Courtagement
Courtagement Assurance-Vie : 50 à 75 Milliards d'encours	Courtagement Assurance 1.7 à 2.5 Milliard de primes
Crédits :	5 à 8 milliards intermédiés (en baisse)

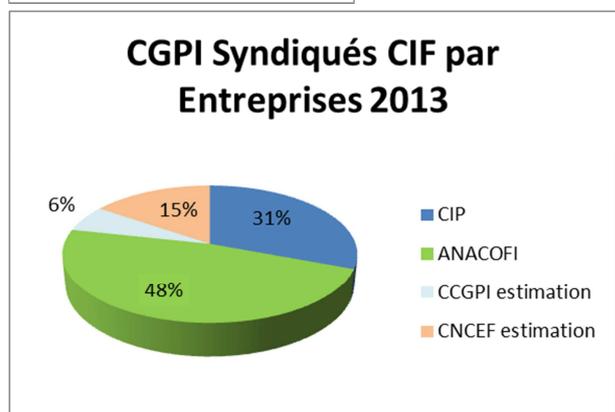
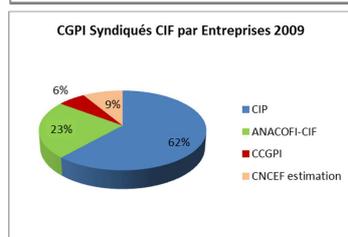
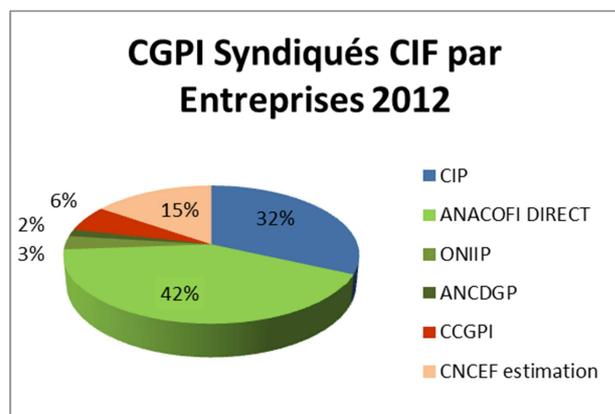
Le projet de Louis Giscard d'Estaing et Bercy abandonné, l'urgence depuis 2012 est plus la gestion de la mise en place et des évolutions réglementaires de chacun des domaines composant l'activité ou la profession.

Toutefois et pour permettre une bonne visibilité du marché, nous proposons ici une rapide comparaison entre les associations représentatives identifiées.

Nous avons décidé de partir du principe que soit, est CGPI celui qui se déclare comme tel et est membre d'une association de CGPI soit, on y ajoute une contrainte parmi celles que Louis Giscard d'Estaing préconisait et dans ce cas, nous regardons alors qui est CIF et se déclare CGP.

Nous ne pouvons en effet pas constater les autres statuts imposés puisque nous ne savons pas qui est courtier dans les autres fédérations et que, les IOBSP « courtiers » ne sont qu'à peine en situation de s'enregistrer sur le fichier national.

Afin de permettre à ceux qui le souhaitent de démontrer un peu plus leur respect d'une norme, nous nous sommes associés à **AFNOR** afin de mettre en place la norme **ISO 22.222** dite **norme CGPI** et ce, au niveau des entreprises. A cette heure, plus de 200 entreprises se sont déclarées intéressées.



Il aura fallu attendre 2009 pour que nous apparaissions comme un acteur indiscutable.

Trois ans plus tard, suite à une poussée de croissance et une explosion de la proportion des entreprises qui déclarent faire de la Gestion de Patrimoine nous voici devenus la plus importante association CGPI.

On note également la confirmation de la croissance très sensible de la CNCEF.

Il n'y a pas de grande révolution en 2013, si ce n'est le fait que toujours plus de CIF déclarent faire de la Gestion de patrimoine. Notre association bénéficie dans ces conditions de sa taille pour confirmer sa position relative.

Ces 3 catégories ont comme point en commun qu'elles semblent s'intéresser plus à l'entreprise qu'au particulier.

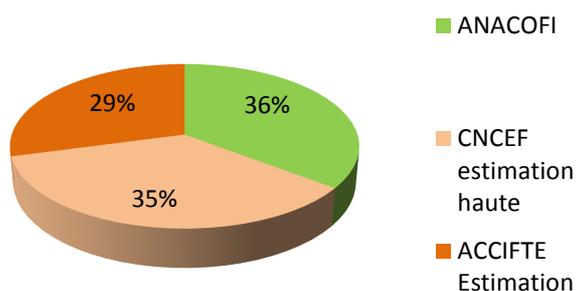
Si les Hauts de Bilan sont assez identifiés dans leurs prestations et homogènes pour disposer d'une Section Métier, il n'en n'allait pas de même pour les Ingénieurs Sociaux et les émergents « CIF Pur ».

L'une de ces dernières années est que ces deux catégories ont largement franchi les seuils requis. Entre 2012 et 2013, on a même assisté à un doublement de la population de Consultants en Ingénierie Sociale et à un quadruplement en 2 ans.

Par ailleurs, de plus en plus de professionnels se déclarent simplement ou essentiellement comme des CIF. Les chiffres d'affaires de ces professions sont, en moyenne sensiblement plus élevés que ceux des autres catégories, mais ils sont sous pondérés dans notre segment des très hauts chiffres d'affaires.

Plus de 50% des Hauts de Bilan font aujourd'hui également de la Gestion de Patrimoine.

Conseil à l'Entreprise Syndiqués par Entreprises Estimation

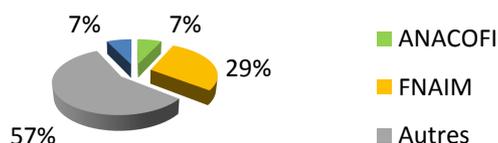


Du fait de notre estimation de la taille des autres fédérations professionnelles, nous devons considérer que notre association est soit leader, soit de taille comparable à la CNCEF dans ces domaines.

Quelles que soient les tailles ou le poids relatif des uns et des autres, nous travaillons en bonne intelligence et ce, depuis de nombreuses années.

Immobilier

Agents Immobiliers Estimation



Poids économique estimé 2012 :

4.5 à 5.5 milliards de biens intermédiés.

Chiffres 2013

Il s'agit d'un domaine qui n'est pas parmi ceux dans lesquels nous revendiquons la représentativité, mais dans lequel, les milliers d'entreprises membres agissent et nécessitent de ce fait quelques actions ou avis relayés. Devant l'urgence créée par l'annonce de la réforme de la Loi Hoguet et la réorganisation des professions de l'immobilier, nous avons créé l'ANACOFI IMMO, qui tache maintenant de porter la voix de nos membres et de collaborer avec les autres organisations de représentation.

Notre déploiement en cours, se fait dans une période particulière, marquée semble-t-il par de nombreuses disparitions d'agences, ce qui renforce notre poids relatif.

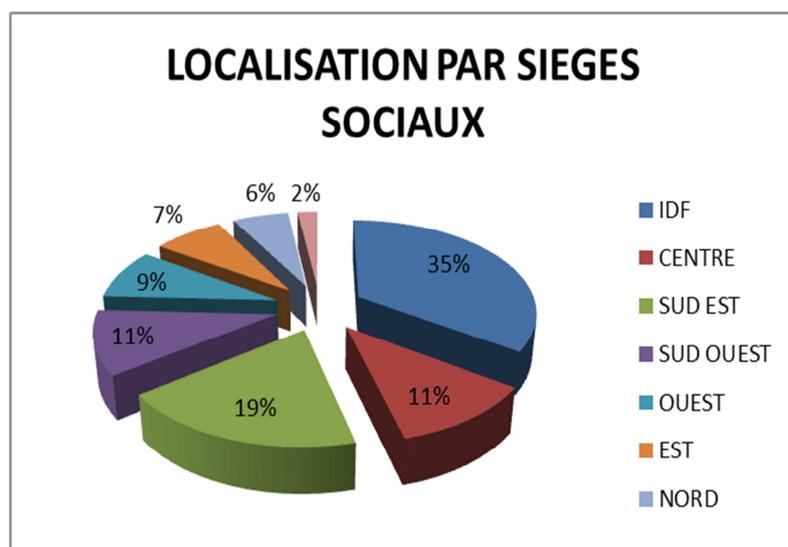
NOS REGIONS

L'ANACOFI est organisée en 7 régions : Ile de France, Centre et Lyonnais, Grand Ouest, Grand Est, Nord, Sud-Ouest, Sud Est. Les DOM TOM forment une région complémentaire organisée localement.

Chaque région est animée au travers de ses villes principales dans lesquelles un ou plusieurs membres sont animateurs titulaires ou assistants.

Lorsque toutes les grandes villes d'une région sont dotées d'un animateur, un responsable régional est choisi en accord avec les animateurs, parmi eux. Il aura vocation, comme certains conseillers, à devenir administrateur si une place au Conseil est disponible.

On note que la croissance de l'association, ne modifie plus qu'à la marge, depuis 2010, les poids relatifs des différentes régions.



En 2013, la croissance est venue essentiellement du Nord, de l'Est et du Centre malgré une baisse notable dans le Loiret.

Dans les DOM TOM la croissance globale est stoppée mais les équilibres bougent et les Antilles supplantent maintenant La Réunion.

Localisation des membres 2013					
Régions		Principaux départements			
IDF	34,64%	75	501	entreprises	baisse
Sud Est	18,77%	92	141	entreprises	hausse
Centre	11,34%	69	143	entreprises	hausse
Sud Ouest	10,96%	6	97	entreprises	baisse
Ouest	8,66%	33	83	entreprises	baisse
Est	7,50%	13	93	entreprises	hausse
Nord	6,01%	31	95	entreprises	hausse
DOM TOM	2,09%	78	59	entreprises	baisse
		59	76	entreprises	hausse
		34	54	entreprises	baisse

NOS MEMBRES SECTION CONFEDERALE

L'ANACOFI est une association par Sections dont l'une est dite Section Confédérale. Elle ne regroupe que des associations ou syndicats spécialisés dans une activité relevant de celles que nous représentons. La particularité de nos accords est que chaque syndicat ou association conserve sa pleine autonomie s'il le souhaite, ne profitant alors que de services et de moyens communs.

Au 31 décembre 2013, les membres de cette Section Confédérale étaient :



ANCDGP (Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine) Créée sur l'initiative de diplômés en Gestion du Patrimoine, avec l'objectif de réunir la majorité des diplômés au sein d'une association puissante et représentative, aussi bien des salariés que des indépendants, capable de faire reconnaître et de promouvoir la spécificité de notre métier et les compétences qu'il implique, tant auprès des employeurs pour les salariés des banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse ..., que de la clientèle des salariés et des indépendants et qu'envers les Pouvoirs Publics.



Transformée en 2013 en



ONIP L'Office National Indépendant de l'Immobilier et du Patrimoine a pour vocation la représentation des métiers de la gestion de patrimoine, du courtage et de l'immobilier



CNCFA (Compagnie Nationale des Conseils en Fusions et Acquisitions) est un syndicat national, régi par l'article L.411-2 du code du travail, comptant uniquement des membres exerçant, à titre principal et en toute indépendance, la profession de conseil en fusion, cession, acquisition et rapprochement d'entreprises (domaines résumés sous l'appellation générique "fusac"). Créé en novembre 2006, le CNCFA se positionne comme interlocuteur privilégié des professionnels du conseil en "fusac" indépendants installés sur l'ensemble du territoire national.



CGPC (Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés) est une association à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine quelles que soient les entités à partir desquelles ils exercent leur activité (établissements bancaires, sociétés d'assurance, de gestion de portefeuilles, de cabinets indépendants ou des professions libérales du chiffre et du droit).



Créée pour représenter nos IOBSP et leur apporter les services spécifiques nécessaires à cette activité, elle est devenue en quelques mois la plus importante association de représentation des courtiers IOBSP.

DONNEES STATISTIQUES DIVERSES

Voici quelques éléments statistiques complémentaires.

L'ADHERENT TYPE de 2013:

Une SARL devenant SAS
conseillant particuliers et
entreprises.

Non liée au regard de MIF2.

Réalisant entre 115 000 € si
médiann, 399 000 € si moyen et de
515 et 602 000 € de Chiffre
d'Affaires cumulé en intégrant les
apporteurs.

Effectif dans le cabinet moyen :
de 3 personnes salariés ou
associés exerçant et 1
apporteurs mandataires ou
agences Liés plus 0.5 non lié.

Pour le cabinet médian : 1
associé exerçant, 1 salarié et 1
mandataire lié ou non.

L'ADHERENT TYPE de 2012:

Une SARL conseillant particuliers
et entreprises. Indépendante quelle
que soit la définition retenue.

Réalisant entre 150 000 € si
médiann, 375 000 € si moyen et
525 000 € de Chiffre d'Affaires
minimum cumulé en intégrant les
apporteurs. Beaucoup plus si ce
sont des « sociétés ».

Effectif dans le cabinet moyen :
de 5 personnes salariés ou
associés exerçant et 1.5
apporteurs mandataires ou
agences Liés plus 1.5 non liés.

Principaux fournisseurs RC des Membres					
Cie	2009	2010	2011	2012	2013
QBE	10%	8,40%	7,53%	5,97%	5%
CGPA	11%	12,60%	13,62%	13,91%	13,80%
COVEA	31%	28,60%	23,59%	24,26%	28,80%
ALLIANZ	7%	9,50%	8,66%	6,98%	5,60%
LLOYD'S	6%	5,30%	5,57%	5,41%	4,50%
CHARTIS	12%	20,20%	24,80%	24,52%	21,10%
AON/CNA	1%	9,20%	12,87%	15,09%	17,30%

Entreprises adhérents directs (non confédérés)				
	fin 2010	fin 2011	fin 2012	fin 2013
ANACOFI	1241	1676	1837	2033
Représentées	2060	2780	4978	est. 5082
CIF	1342	1988	2177	2307
Cotisantes	1525	2241	2334	2348

Age Moyen	Année	Femmes Dirigeants
45 ans	2011	14%
47 ans	2012	15%
48 ans	2013	15%

ACTIONS CARITATIVES



Face au scandale inacceptable de la souffrance de trop nombreux jeunes, les Apprentis d'Auteuil se développent depuis plus de 140 ans pour répondre à leurs besoins et reconnaître leur dignité. **Apprentis d'Auteuil** est une fondation catholique reconnue d'utilité publique (depuis 1929) qui accueille, éduque et forme plus de 13 000 garçons et filles en difficulté pour leur permettre de s'insérer dans la société en adultes libres et responsables. Ces jeunes lui sont confiés par leur famille ou par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Ils reçoivent un accompagnement personnalisé dans un cadre sécurisant pour avancer dans les apprentissages de la vie. Chaque jeune bénéficie d'un parcours personnalisé pour développer son savoir être et son savoir-faire dans le domaine professionnel de son choix. La fondation accompagne également les familles dans leur rôle éducatif. L'association délivre 66 formations professionnelles dans 12 filières au sein de 200 établissements en France. Les Orphelins Apprentis d'Auteuil créé par L'abbé Louis Roussel en 1866 a toute une histoire liée à la jeunes en souffrance. **Contact** : www.fondation-auteuil.org

Depuis 1969, **la Fondation de France** soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Contact : www.fondationdefrance.org



L'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu malades, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans ce domaine. Pour permettre aux chercheurs d'avancer dans leurs travaux et donner un réel espoir aux patients, il faut que nous nous impliquions tous : pouvoirs publics, entreprises privées,

particuliers. Tous, sans exception, parce que ce combat concerne chacun de nous.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES



Fédération
Européenne des
Conseils et
Intermédiaires
Financiers

La Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers (FECIF) a été constituée en juin 1999 afin de défendre et promouvoir le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe. En mai 1999, la Commission Européenne a lancé son Plan d'Action pour les Services Financiers, dans lequel elle a identifié pas moins de 42 initiatives législatives requises en vue de compléter le Marché unique dans le domaine des services financiers. Seul organisme européen représentatif des conseils et intermédiaires financiers européens, la FECIF a son siège à Bruxelles, coeur de l'Europe.



CONVENTION OF INDEPENDENT

FINANCIAL ADVISORS

Agir pour une finance éthique, durable et performante

Créée en 2001, la CIFA est le premier *think tank* spécialisé dans la réforme du système financier. Fondation à but non lucratif reconnue d'utilité publique, la CIFA est la seule ONG (organisation non gouvernementale) représentant les professionnels de la finance à bénéficier d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc) et à être accréditée auprès de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Par son partenariat avec l'Institut pour la formation et la recherche des Nations Unies (UNITAR), dans le cadre d'un programme éducatif ambitieux sur le thème de l'éthique de la finance, la CIFA contribue activement à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU pour le prochain millénaire (*Millennium Development Goals Program*). À travers ses nombreuses missions, la CIFA œuvre pour un objectif unique : remettre la finance au service des épargnants.

ANACOFI SERVICES



Notre SASU est une société commerciale, propriété de l'Anacofi, permettant de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, au service de nos membres.

❖ OFFRE DE FORMATIONS

En complément de l'offre de formation de l'ANACOFI-CIF, concentrée sur des thèmes financiers ou directement connexes (réservée aux membres CIF), complétée par l'offre diplômante validée par l'ANACOFI, les formations proposées par notre SASU se veulent plus ouvertes. A venir : formation d'accès au statut de CIF et courtier en assurance.

❖ CENTRALE DE REFERENCEMENT

Référencement outils métier : la Centrale de Référencement est exclusivement dédiée à la présentation d'outils (presse, formation, logiciels..) à l'usage de nos membres à l'exclusion expresse des produits ou solutions de placements et d'investissements. Ces outils métiers sont référencés avec certains avantages ou prix négociés et mis à la disposition de nos adhérents.

Plus de renseignements sur notre site (www.anacofi.asso.fr) dans votre espace adhérent.

❖ AGENCE DE NOTATION

Parmi les solutions proposées par nos membres, certaines ne sont réglementées par aucune autorité de contrôle ou sont mal connues. Face à cette situation, les obligations (le devoir de vigilance et de contrôle) imposées peuvent être difficiles à respecter.

L'ANACOFI a donc décidé de créer une sorte d'agence de notation des fournisseurs de produits et services financiers et patrimoniaux. Cet organisme unique en son genre, aura pour mission d'apprécier et de noter les marques. Ces marques seront exclusivement évaluées sur le fondement de critères objectifs.

❖ MISE A DISPOSITION D'ESPACES : SALLE DE FORMATION

Location d'espaces dédiés et appropriés à la formation, à l'organisation de séminaires, de conférences...

Pour tous renseignements rdv sur le site : www.anacofiservices.com

Vos Contacts : Carine Lionnet : c.lionnet@anacofi.asso.fr

Pierre Cassagnes : p.cassagnes@anacofi.asso.fr